

COMITÉ SYNDICAL

Séance du lundi 12 octobre 2020

Délibération 2020_10_22



Objet : Aides financières de l'Agence de l'eau 2021

Le douze octobre deux mille vingt, à dix heures, dans les locaux de la mairie d'Orvault, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du trente septembre deux mille vingt, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 16 (28 voix)

Joseph DAVID (2 voix), Éric PROVOST (3 voix), Jean-Pierre BRU (1 voix), Philippe JOUNY (1 voix), Jean-Yves HENRY (2 voix), Roger GUYON (1 voix), Jean-Marc MÉNARD (1 voix), Freddy HERVOCHON (3 voix), Christophe DOUGÉ (1 voix), Jean-Sébastien GUITTON (4 voix), Jean-Claude LEMASSON (4 voix), Marc LÉBOULENGER (1 voix), Claude CAUDAL (1 voix), Luc NORMAND (1 voix), Jean-Marc JOUNIER (1 voix), Saïd EL MAMOUNI (1 voix).

Absents représentés : 6 (10 voix)

Daniel GUILLÉ (1 voix) donne pouvoir à Roger GUYON, Sylvie GAUTREAU (1 voix) donne pouvoir à Claude CAUDAL, Rémy ORHON (3 voix) donne pouvoir à Jean-Claude LEMASSON, Claire TRAMIER (3 voix) donne pouvoir à Freddy HERVOCHON, Yannick BENOIST (1 voix) donne pouvoir à Christophe DOUGÉ, Jean CHARRIER (1 voix) donne pouvoir à Jean-Sébastien GUITTON.

Assistaient également : 8

Caroline ROHART, Denis GUILBERT, Maud DANET, Marie MERCIECA, Roxane FOURRIER, Élise COLLEAU, Justine VAILLANT, Virginie RICORDEL.

Nombre de votants : 16 (dont 6 pouvoirs) pour un total de 38 voix.

Secrétaire de séance : Philippe JOUNY

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'animation du SAGE Estuaire de la Loire, de l'ASTER, les études du SAGE ainsi que la communication sont des opérations éligibles aux aides financières de L'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Le taux d'aides est fixé comme suit dans le XI^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour les financements des postes, des études et de la communication :

- **Animation du SAGE**

POSTES	TAUX D'AIDES
Animatrices du SAGE/chargées de mission	Postes + forfaits de dépenses de fonctionnement de 10 000€/ETP, financés à 70%
Chargé d'évaluation SAGE et ASTER	Poste + forfait de dépenses de fonctionnement de 10 000€/ETP, financés à 70%
Responsable de communication	Poste + forfait de dépenses de fonctionnement de 10 000€ (0,48 ETP dédié au SAGE), financés à 70%
Secrétaire de la CLE	Poste (0,7 ETP) financé à 70%



- **Animation ASTER**

POSTE	TAUX D'AIDES
Animateur ASTER	Poste + forfait de dépenses de fonctionnement de 10 000€, financés à 50%

- **Études**

ÉTUDES	TAUX D'AIDES
Études	Financées de 50 % à 70%

- **Communication**

PROJETS	TAUX D'AIDES
Communication du SAGE	Financée à 50 % (avec coûts plafond)

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical, à l'unanimité,*

- **Décide** de solliciter les subventions pour les postes d'animation du SAGE et de l'ASTER, les études et la communication du SAGE pour l'année 2021.
- **Autorise** le Président à signer tous les actes et documents afférents aux demandes de subvention.

Fait à Nantes, le 12 octobre 2020

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON